

Proposition technique et financière du **20/12/2012** pour le déplacement d'un ouvrage HTA

Numéro d'affaire : **2012062953**

Établie entre :

LE CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN
67964 STRASBOURG

et

Le Gestionnaire de Réseau de Distribution d'ÉS Réseaux
Électricité de Strasbourg SA

(désigné ci-après « GRD ÉS Réseaux »)

représenté par :

Murielle BISCH

DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DE VOTRE PROJET

Adresse du projet :

RD63
67116 REICHSTETT

- déplacement du réseau public HTA existant.

REGLEMENTATION ET DISPOSITIONS DU GRD ÉS RESEAUX

Votre participation aux frais de déplacement de votre opération est fixée conformément à la réglementation en vigueur :

- décret n°2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité,
- arrêté du 28 août 2007, modifié et complété par l'arrêté du 21 octobre 2009, et fixant le calcul de la contribution mentionnée aux articles L341-2 et L342-8 du code de l'énergie relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité,
- l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les valeurs des coefficients de réfaction pour l'extension et le branchement, ainsi que la date d'entrée en vigueur du barème mentionné ci-dessous,
- l'arrêté du 21 octobre 2009 modifiant et complétant l'arrêté du 28 août 2007,
- à la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
- au barème du Distributeur ÉS Réseaux pour la facturation du raccordement au réseau public de distribution d'électricité approuvé par la Commission de Régulation de l'Énergie en date du **04/02/2010** et à la Documentation Technique de Référence du GRD ÉS Réseaux.

Pour information, ces documents sont consultables sur le site "www.es-reseaux.fr" rubrique Documentation Technique de Référence.

DETAIL DE VOTRE PARTICIPATION AUX FRAIS DE DEPLACEMENT DU RESEAU HTA EXISTANT

Le montant de votre participation aux frais de déplacement d'ouvrage est calculé selon les éléments du devis estimatif joint en annexe et s'élève à 92 096,67 € HT, soit **110 147,62 € TTC**, TVA au taux de 19,6 % comprise.

REMARQUES

Le déplacement des réseaux électriques a pour cause des travaux de construction d'un ouvrage d'art entrepris par le Conseil Général du Bas-Rhin. Il appartient par conséquent à ce dernier de financer l'ensemble du coût des opérations.

ÉS Réseaux profitera de cette opération pour effectuer le déplacement d'un poste HTA/BT de distribution publique à ses propres frais.

DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX

Le délai de réalisation des travaux de raccordement au réseau sera de **22** semaines.

Ce délai correspond à :

- **11** semaines d'étude et d'instruction du dossier. Il entrera en vigueur après réception du bon pour accord accompagné de votre paiement.
- **11** semaines de travaux. Il entrera en vigueur :
 - après réception d'un exemplaire de la proposition technique et financière, daté et signé,
 - après étude et instruction du dossier,
 - sous réserve de l'obtention des autorisations administratives recherchées par nos soins,
 - sous réserve que notre intervention soit effectivement réalisable sur le site (libre de tout obstacle, voirie provisoire réalisée, abornement en place,).

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le montant total de votre participation financière est estimé à 92 096,67 € H.T., soit **110 147,62 € T.T.C**

Le montant final à régler vous sera transmis après décompte à la fin des travaux. Si le montant final devait excéder l'estimation, le reliquat sera à votre charge. En fin de travaux et après décompte réel de ceux-ci, nous vous transmettrons, pour régularisation, la facture correspondante.

Délai de paiement de la facture :

Le point de départ du délai de paiement est la date d'émission de la facture. Le Demandeur du raccordement se libèrera des sommes dues au titre des facturations prévues ci-dessus dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

MODALITES D'ACCEPTATION DE LA PRESENTE OFFRE

Pour valider votre commande, veuillez nous faire parvenir :

- la présente proposition technique et financière dûment complétée et signée par vos soins
- la délibération du Conseil Général décidant de la réalisation des travaux cités ci-dessus
- le bon de commande nous demandant de réaliser ces travaux

Une facture acquittée vous sera établie dès la réception et l'enregistrement de votre paiement.

La présente offre est valable 3 mois à compter du **14 décembre 2012** (renouvelable 3 mois sur demande du bénéficiaire).



électricité de strasbourg réseaux

L'acceptation de la présente proposition technique et financière constitue l'expression du plein et entier accord entre les parties relativement à son objet. Ces dispositions annulent et remplacent toutes propositions, tous documents, échanges de lettres relatifs au même objet qui auraient pu être établis antérieurement à son entrée en vigueur. Tout désistement de la part du Demandeur entraînera la facturation de la totalité des dépenses déjà engagées par le GRD ÉS Réseaux.

La première offre est gratuite, tout devis supplémentaire demandé sur le même objet et dans un délai de 1 an sera facturé selon les modalités du catalogue de prestations du GRD ÉS Réseaux (catalogue disponible sur le site www.es-reseaux.fr).

Toutes vos correspondances référéncées avec votre numéro d'affaire sont à envoyer à l'adresse postale suivante :

ÉS Réseaux
Électricité de Strasbourg SA
Gestionnaire Réseau Distribution
A l'attention de Murielle BISCH
26 Bld Wilson
67932 STRASBOURG CEDEX 9

Je reconnais avoir réceptionné le plan n°2012 0629 53A du 17/10/2012.

Après acceptation de la présente proposition technique et financière, ÉS Réseaux intégrera les ouvrages établis au titre de la présente convention dans les concessions de distribution publique dont il est titulaire.

Je reconnais être dûment habilité à signer le présent document et, le cas échéant, à engager financièrement le « Conseil Général du Bas-Rhin » pour le montant des travaux.

Je joins la copie de la délibération autorisant la prise en charge de ces travaux.

Fait à Mundolsheim, le 14 décembre 2012

POUR ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG SA

Nom et qualité du signataire

M. Vincent HOFFBECK
Gestionnaire du Réseau de Distribution
Directeur

Signature:

POUR LE CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Nom et qualité du signataire

Date de signature :
Signature précédée de la mention manuscrite :
"LU ET APPROUVÉ, BON POUR ACCORD"
(Cachet)

Détail de votre participation financière

Numéro d'affaire : **2012062953**
 Numéro devis : **2012062953D01**
 Type de devis : **Estimatif**
 Objet : **Reichstett - RD63 / Création Ouvrage d'art - Déplacement réseaux**

Travaux d'extension à charge distributeur	
Poste de transformation	10 535,11
1,00 Poste PRCS 100kVA	
1 Pièce(s) Un terrain de dimension 3 m x 3 m (hors recul imposé par le POS) devra être mis à disposition par l'aménageur à titre gratuit pour l'implantation d'un poste de transformation HTA/BT du type préfabriqué ou enterré. Une servitude notariée sera établie pour la mise à disposition du terrain de poste ainsi que pour les câbles posés en domaine privé.	
Total non réfacté HT	10 535,11
Coefficient de réfaction (100 %)	1 - 1,00
Total réfacté HT	0,00

Autres travaux	
Réseau HTA souterrain	92 096,67
940,0 Mètre(s) Câble HTA 3 x 150 mm ² Al (Fourniture et pose, y compris accessoires et terrassement)	
30,0 Mètre(s) Câble HTA 3 x 50 mm ² Al (Fourniture et pose, y compris accessoires et terrassement)	
Total non réfacté HT	92 096,67
Coefficient de réfaction (0 %)	1 - 0,00
Total réfacté HT	92 096,67

RECAPITULATION GENERALE			
	Coût total des travaux	Coefficient de réfaction	Coût à la charge du demandeur
Travaux d'extension à charge distributeur	10 535,11 €	1,00	0,00 €
Total général des travaux	10 535,11 €		0,00 €
		Autres travaux	92 096,67 €
		Montant HT à votre charge	92 096,67 €
		Montant TVA 19.6%	18 050,95 €
		Montant TTC à votre charge	110 147,62 €